



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 61705

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'enseignement du fait religieux à l'école. Il lui demande en effet de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion et le remercie de lui communiquer les mesures qu'il entend prendre, conjuguées avec le principe de laïcité, pour permettre un enseignement de qualité dans les écoles.

Texte de la réponse

Dès le milieu des années 1990, les programmes mis en oeuvre au collège et au lycée, en histoire mais aussi en français, ont explicitement intégré le fait religieux dans leurs contenus et leurs questionnements (classes de 6e, 5e, 2e et 1re). Dans ce cadre, les enseignants sont conduits à en aborder les multiples dimensions, temporelle et spatiale, littéraire, artistique et philosophique. Leur tâche est difficile et requiert que l'on mette à leur disposition les ressources scientifiques, didactiques et pédagogiques qui leur sont nécessaires. C'est pourquoi un important travail de formation et d'information a été entrepris (séminaires nationaux, université d'automne, colloque) en favorisant la mise en ligne (<http://eduscol.education.fr>) ou l'édition des communications. La création de l'Institut européen en sciences des religions, à la suite du rapport Debray, a signifié la volonté du ministère de favoriser la mise en réseau des meilleurs spécialistes de la question. Le ministère se montrera particulièrement attentif aux propositions de son nouveau président, M. Dominique Borne. Enfin, la mise en oeuvre de la loi du 15 mars 2004, encadrant le port de signes ou de tenues manifestant l'appartenance religieuse dans les établissements publics d'enseignement, a permis de rappeler le devoir de chacun de faire vivre les valeurs et les principes qui sont le fondement de notre école, au premier rang desquels figure la laïcité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61705

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3144

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11053